



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

DÉCISION

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil communautaire
(Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Décision N° CC-DEC-2024-002

22 mars 2024

OBJET : EXTENSION DE LA LICENCE DU LOGICIEL D'INSTRUCTION NETADS A UNE COMMUNE SUPPLÉMENTAIRE

Vu la délibération n° CC DEL-2020-082, en date du 24 septembre 2020, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président,

Vu la délibération n° CC DEL-2024-013, en date du 22 février 2024, autorisant le Président ou son représentant à signer une Convention d'adhésion au service instructeur ADS avec la commune de Grainville-Langannerie,

Vu le souhait de la commune de Grainville-Langannerie d'une instruction de leurs demandes d'autorisations d'urbanisme par notre service instructeur ADS à compter du 1er juillet 2024,

Il y a donc lieu de prévoir une extension de la licence du logiciel d'instruction NetADS à cette commune supplémentaire, ainsi que la maintenance liée à cette extension.

La société OCI Urbanisme a transmis une offre sans formation pour un montant de **478.80 € TTC**.

Le Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De valider cette offre et de signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

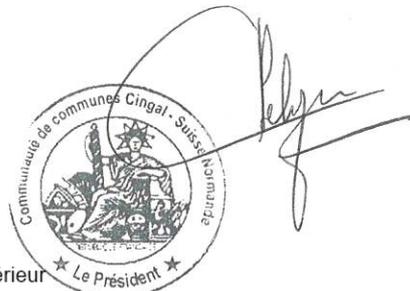
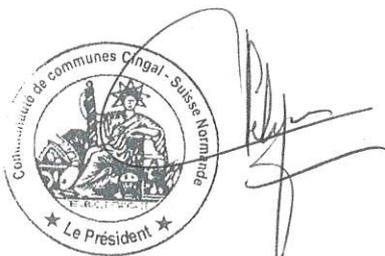
ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN et publication par
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Jacky LEHUGEUR



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20240322-DEC-2024-002-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2024
Publication : 26/03/2024